

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 18 décembre 2018

Présents : Christian GIROD, Hubert BACOT, Sébastien HENGY, Christine MAUFFREY, Laurent ROUILLER, Danielle FARCY, Sylvette PAULIN, Marie-Anne LONGY, Dominique JOLY, Brigitte LAMBERT, Jacques EME, Christian DEMESMAY, Fabienne BAUDRAS, Martine VERMOT-DESROCHES

Excusé : Cédric BURBAN qui donne procuration à Laurent ROUILLER

Le Maire salue la présence de Séverine Girard, chargée de l'entretien de la salle pluriculturelle des Forges et lui donne la parole. Cette dernière explique aux élus en quoi consiste son travail et les problèmes qu'elle rencontre. Elle a réfléchi et souhaiterait :

* que l'état des lieux commence à 17 h 00 au lieu de 18 h 00 ce qui lui permettrait de vérifier, avant qu'elles ne soient empilées, les chaises et les tables et de les faire nettoyer, le cas échéant, avant de rendre les clés. Demande validée.

* que les obligations soient clairement définies dans le contrat lorsqu'il s'agit de résidences car la salle n'est pas toujours rendue très propre. Demande acceptée

* que le réfrigérateur et le congélateur restent ouverts ce qui éviterait les mauvaises odeurs et les moisissures. Une affiche sera faite et collée sur les appareils.

* que les tickets de cinéma soient mis dans la poubelle et non jetés sur le sol. Hubert BACOT fera passer le message.

Séverine en profite pour remercier Hubert BACOT et les employés municipaux pour leur disponibilité.

Le maire ajoute, comme cela avait été évoqué lors d'un précédent conseil, que ponctuellement, une entreprise pourrait intervenir pour nettoyer, 1 ou 2 fois par an, ce que Séverine ne peut pas faire, comme les poutres par exemple. L'entreprise Enett, qui procède au nettoyage des vitres et qui donne entière satisfaction, sera contactée pour un devis.

Le maire remercie Séverine pour son travail qui n'est pas toujours facile.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

Le conseil choisit pour secrétaire Brigitte LAMBERT

1/ CONTRAT VERDI : ces travaux d'eau potable concernent la pose d'une canalisation depuis la RD 228 jusqu'au réservoir du Lavandier et la réfection de l'étanchéité de la cuve du réservoir du Lavandier. Le montant estimatif est de 337 023 € HT et se décompose comme suit :

* Travaux	310 722 € HT
* Maîtrise d'œuvre	9 765 € HT
* Frais de publication	1 000 € HT
* Aléas (5 % du marché)	15 536 € HT

2/ RETRAIT COMPTEUR D'EAU : le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi pour le retrait de 2 compteurs d'eau qui ne servent pas. Il sollicite l'avis des membres en précisant que ces installations ont un coût pour la commune. Faut-il procéder au retrait ? Gratuitement ou facturer une prestation ? Le conseil municipal décide d'accéder à la demande de ces administrés moyennant une prestation de 100 €.

3/ OPPOSITION DU TRANSFERT DE L'EAU A JURA NORD EN 2020 : les choses étant encore très compliquées suite au transfert de l'assainissement, tant aux niveaux technique, financier qu'administratif, il est vraiment prématuré de transférer la compétence eau en 2020, encore plus contraignante que la compétence assainissement.

Sachant que le report du transfert de la compétence eau à la CCJN n'impactera pas la qualité actuelle de la distribution de l'eau aux usagers sur le territoire de Jura Nord, le Conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence eau à la CCJN au 1^{er} janvier 2020. Report accordé par l'Etat : 2026.

4/CONVENTION AVEC LE SIDEC POUR LA RECHERCHE DES FUITES : le maire explique que c'est la dernière fois que l'on peut adhérer à ce service car le SIDEC n'aura plus cette compétence en 2020. Il faudra trouver un autre prestataire.

Le conseil municipal approuve l'adhésion 2019 pour un montant de 3 694 € et autorise le maire à signer les documents correspondants.

5/ IMPASSE DES COUDRIERS ET EMPRUNT AU CREDIT AGRICOLE : les travaux ont été attribués à l'entreprise MALPESA de Levier pour un montant global de 47 949.60 € TTC.

Emprunt : le maire informe que suite à diverses offres, c'est le Crédit Agricole le mieux placé : montant 40 000 €, sur 240 mois, taux fixe à 1.78 %, périodicité trimestrielle, échéance de 595.37 €. Le conseil municipal approuve l'emprunt de 40 000 € et autorise le maire à signer tous les papiers relatifs à ce prêt.

6/ CONVENTION AVEC COLRUYT POUR LE DENEIGEMENT DU PARKING : le maire informe qu'il a rédigé et signé la convention avec Colruyt en tenant compte des remarques qui avaient été faites lors du précédent conseil municipal, à savoir, *et principalement*, que les rues communales restent prioritaires. Tarif horaire 80 €, facturation minimum 1 heure. Le conseil municipal approuve cette convention.

7/ NOUVEAU CONTRAT AVEC GROUPAMA : les contrats ont été renégociés, 4 000 € ont été économisés.

8/ APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE JURA NORD : le maire informe que conformément aux dispositions réglementaires et pour continuer à être éligible à la DGF Bonifiée, il convient de réviser les statuts de la Communauté de Communes Jura Nord à partir du 1^{er} janvier 2019.

Il est proposé de modifier les statuts comme suit :

** Concernant les compétences optionnelles, il convient de :*

* modifier la rédaction de la compétence optionnelle « assainissement » comme suit : « **assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8** » conformément à la Loi du 3 août 2018 ;

* d'ajouter la compétence optionnelle « **Action sociale d'intérêt communautaire** ».

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de Jura Nord au 01/01/2019.

7/ CONVENTION AVEC JURA NORD POUR LE PAIEMENT DE L'EMPRUNT ASSAINISSEMENT : le conseil municipal donne son accord pour l'établissement de cette convention. Le maire souligne toutefois que ces conventions sont difficiles à établir lorsqu'il s'agit d'un transfert de compétence et que cette affaire peut durer quelques mois.

8/ DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DE JURA NORD A LA COMMUNE POUR LA PLACE DU COLLEGE : le maire informe que par Convention, Jura Nord a délégué la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à la place du collège à la commune et qu'il convient de prendre en charge la partie « eaux pluviales », de notre compétence, pour un montant de 22 881.50 € HT. Le conseil municipal donne son accord.

9/ ECHANGE DES PARCELLES BOISEES COMMUNE/MILLERET : le maire rappelle que c'est la parcelle 132, estimée 19 800 € qui est échangée contre la 304, estimée elle à 36 000 €, soit une différence de 16 200 € qu'il faudra acquitter.

Dès que la route sera tracée, la 304 sera mise en sénescence.

Le conseil donne son accord

10/ INTEGRATION D'UNE PARCELLE BOISEE DANS LE REGIME FORESTIER : c'est la parcelle 304 qui sera réintroduite dans le régime forestier (2 ha en plus dans le régime forestier de l'ONF).

11/ FORET : Laurent ROUILLER prend la parole et donne diverses informations.

*** Etat des ventes des bois d'oeuvre 2018**

Vente de bois d'oeuvre feuillu au 18/12/2018

	<u>Volume</u>	<u>Vente HT</u>	<u>€ / m3</u>
Vente hêtre en bois d'oeuvre :	751,14	38 859,03 €	51,73 €
Vente chêne en bois d'oeuvre :	234,99	30 782,00 €	130,99 €
TOTAL	986,13	69 641,03 €	70,62 €

Il reste 3 lots à vendre :

1 - hêtre : Environ 300 m3

2 - Chêne : 275 m3 provenant de la parcelle 31 (parcelle passée cette année en définitive)

3 - Chêne de valeur : 42 m3 provenant de la parcelle 31 et des autres parcelles exploitées cette année (Bois stocké sur la domaniale « au camp » vers la colonne d'Étrepigny). Nota : Une prestation de transport (Devis à 23€/m3) s'ajoute aux charges d'exploitation.

L'ensemble des ventes sur l'année 2018, bois d'oeuvre (feuillu et résineux) et bois de chauffage s'élève à 91 500 € à ce jour.

*** Affouage sur pied pour la nouvelle saison 2018/ 2019** : 77 lots ont été réservés pour le tirage du 20 décembre 2018.

Rappel :

Affouage 2017-2018 : 94 lots réservés

Affouage 2016-2017 : 116 lots réservés

* **Règlement affouage 2018-2019** : les dates sont arrêtées au 13 juillet 2019 pour l'abattage et le relevage (dégagement des lignes et des cloisonnements) et au 31 octobre 2019 pour le débardage.

Il est noté que le samedi est jour de chasse en battue (le téléphone du Président de l'ACCA de Fraisans est mentionné) et que seule la parcelle 120 est en zone de chasse, les parcelles 36 et 40 étant dans la réserve. Le conseil approuve le règlement de l'affouage 2018/2019.

* **renouvellement PEFC** : Laurent ROUILLER informe le conseil municipal que l'adhésion à la certification PEFC se renouvelle tous les 5 ans et qu'elle arrive à échéance cette fin d'année 2018.

La cotisation pour la période 2019 - 2023 au prorata de la surface de la forêt se monterait à 896,64 € (0,65€ par Ha) si le Conseil est d'accord. Il rappelle que la certification PEFC engage à une gestion durable de la forêt et que ce label peut faciliter les ventes des produits forestiers. Le conseil donne son accord.

* **Assiette 2019** : 2 parcelles seront cloisonnées pour leur exploitation en 2020 : 9 et 28.

Les parcelles suivantes seront exploitées en 2019 : 7, 42, 53af, 54af, 104 et 105 + 87(10,26 Ha préparation) - 125r (4,86Ha définitive) - 128r (0,89Ha définitive) - 129r (0,89Ha définitive).

Le volume prévisionnel est de 2 990 m³ en bois feuillu, moitié (1 495 m³) en bois d'oeuvre, moitié (1 495 m³) en bois de chauffage.

Les parcelles réservées à l'affouage seront : 7, 53 et 54, 87, 104 , 105 pour un volume prévisionnel de 1 125 m³.

Le bois de chauffage de la parcelle 42 sera mis en vente différemment pour un volume prévisionnel de 225 m³.

Le conseil municipal approuve l'assiette 2019.

*. **Travaux 2019** : les travaux de fonctionnement se montent à 5 030 €.

Implantation d'un jalonnement sur une partie de la parcelle 9a (5,30 Ha) et sur la parcelle 28a (9,92 Ha).

Entretien du parcellaire ou périmètre (peinture) sur 18 Km des parcelles 1, 2, 7, 9, 25, 28, 42, 52, 53, 54, 59, 87, 104, 105 et 122, parcelles exploitées en 2019 et 2020.

Travaux d'investissement : 920 €

Cloisonnement sylvicole et dégagement manuel de plantation dans les parcelles 94r et 99r sur 0,85 Ha.

Le montant total relatif aux travaux forestiers 2019 s'élève à **5 950 € HT**.

Le conseil municipal approuve les travaux 2019.

12/ NOUVEAU FONCTIONNEMENT DU CCAS : le maire informe le conseil municipal que Christine Mauffrey, 2^{ème} adjointe, a présenté à Monsieur le Préfet sa démission en sa qualité d'adjointe ; elle conserve sa qualité de conseillère municipale. Le conseil décide par 15 voix pour, de pouvoir à son remplacement. Sylvette Paulin présente sa candidature et est élue par 14 voix pour et 1 abstention. Cette nomination prendra effet au 1^{er} janvier 2019 sous réserve de l'acceptation par Monsieur le Préfet de la démission de Christine Mauffrey.

13/ CONVENTION STAGIAIRE : le maire informe qu'il a signé une convention avec Marie-Pierre EVRARD, étudiante en BTSA Développement, Animation des Territoires Ruraux. Elle

travaille sur l'animation du territoire et en collaboration avec Jura Nord.

14/ TARIFS 2019 : eu égard à la conjoncture actuelle, les élus décident de maintenir les tarifs votés en 2018.

15/ RIFSEP : c'est le nouveau régime indemnitaire qui est à mettre en place et pour lequel il convient de proposer une trame de délibération qu'il conviendra de faire valider par le Comité technique du Centre de gestion.

16/ POINTS SUR :

* Le château : le projet est en bonne voie ; la commune est en contact avec la Région et le Conseil Départemental du Jura. Il s'agit de créer un hôtel, un restaurant semi-gastronomique, des gîtes et un dortoir.

* Effondrement rue des Pins : les travaux ont été effectués pour un coût global de 7 000 €.

* Travaux en cours : les trottoirs sont quasiment terminés.

QUESTIONS DIVERSES :

* EPF Doubs BFC : comme décidé lors du dernier conseil municipal, cet établissement a racheté le commerce situé place de la Liberté. La Commune a 4 ans pour racheter ce local.

* Arrêté sans produit phyto : Hubert BACOT demande qu'un arrêté soit pris afin que chacun sache que ces produits sont désormais interdits. Il souhaite également la révision de tous les arrêtés (stationnements, bruit, propreté, animaux ...)

* 11 novembre : la cérémonie s'est très bien déroulée et a été suivie par beaucoup de monde. Une nouvelle subvention de 400 € sera versée à TANDEM.

* logements ancienne gendarmerie : si l'OPH n'arrive pas à vendre le bâtiment, il pourrait être cédé à la commune pour l'euro symbolique.

* marché de Noël : Marie Anne Longy prend la parole pour dire qu'il s'est à nouveau déroulé au gymnase, mais qu'il a été moins fréquenté que l'année passée.

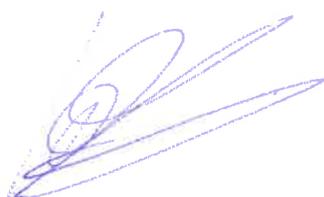
* cahier de doléances : disponible en mairie.

Vu par Nous, Christian GIROD, Maire de la Commune de Fraisans, pour être affiché le 15 janvier 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

La Secrétaire,

Pour le maire empêché,

Le 1^{er} Adjoint



Brigitte LAMBERT



H. BACOT

